

M. Fisher: Puis-je poser une question à l'honorable député? Ne se souvient-il pas de l'an passé, lorsque le gouvernement a exposé précisément cette question dans une résolution distincte présentée au nom du premier ministre? Ne se souvient-il pas non plus que nous avons supposé qu'il en avait été ainsi parce que le ministre des Finances ne pouvait endosser cette mesure?

M. Olson: L'interprétation du député de Port-Arthur est peut-être juste. Toutefois, ce qui me préoccupe en ce moment, c'est ce que la Chambre devrait faire de positif. Je le répète, le ministre des Finances devrait maintenant nous faire savoir si lui ou un autre ministre de la Couronne est disposé à proposer le genre de motion qui donnerait le résultat demandé par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Si le ministre des Finances ou un autre ministre ne se propose pas de le faire, alors il serait inutile de renvoyer le bill au comité, car il n'y aurait plus rien à faire. Le projet de loi nous reviendrait pour la troisième lecture et serait adopté.

[Français]

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur le président, sans être un procédurier, je désire signaler, très brièvement, qu'il semble que la motion présentement à l'étude soit en train de dégénérer en un combat de procéduriers, ce que je ne suis pas. Cependant, je suis d'avis que la façon de procéder de l'honorable ministre des Finances (M. Gordon), en reliant sa proposition à d'autres mesures, constitue précisément un geste susceptible de mêler les députés de la Chambre en leur faisant accepter deux choses en même temps, alors qu'ils auraient peut-être aimé en adopter une et laisser tomber l'autre. Je sais que du côté du gouvernement, certains députés se sont déjà opposés publiquement, en cette enceinte, au traitement d'exception accordé aux revues *Time* et *Reader's Digest*.

Si ces députés changeaient d'attitude aujourd'hui, ce que je ne sais pas, c'est peut-être que le ministre lui-même a donné des explications supplémentaires. Peut-être même que le ministre, soit au caucus ou ailleurs, a réussi à convaincre les députés ministériels, mais il n'a pas réussi à convaincre tous les députés, du moins certains députés de l'opposition, et c'est pourquoi je crois qu'un certain nombre d'entre nous devront voter contre le gouvernement, c'est-à-dire voter en faveur de l'amendement proposé par le Nouveau parti démocratique.

Si, par leurs propres moyens, les magazines ne sont pas en mesure de se trouver des lecteurs dans le pays, c'est qu'ils n'ont pas

les qualités requises. Alors, pourquoi les favoriser de mesures d'exception, et ce au détriment des journaux canadiens?

Par ailleurs, si les dirigeants de ces magazines ont d'autres arguments à faire valoir, qu'ils le fassent au comité. Mais dans la situation actuelle, il nous est absolument impossible de voter en faveur d'une mesure et de voter contre l'autre. Étant donné qu'on ne peut diviser les deux propositions, nous allons appuyer l'amendement proposé de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Par ailleurs, pour ce qui est de l'irrecevabilité de l'amendement, il incombe à l'Orateur d'en décider. S'il prend cette décision, il faudra nous y soumettre. Par contre, si l'Orateur décide que l'amendement est régulier, il nous faudra alors voter et peut-être indiquer au ministre des Finances que la Chambre désire qu'il adopte une autre attitude. Au fait, je crois que les témoignages à l'encontre de l'article 4 ont été tellement nombreux que le ministre aurait dû au moins changer d'idée ou indiquer à la Chambre qu'il allait étudier le problème de nouveau.

Au contraire, le ministre s'est toujours comporté à la Chambre comme s'il était lié avec les propriétaires de ces magazines, et même s'il l'était—ce dont je ne suis pas sûr—il pourrait toujours se décharger le cœur en leur disant: «Voici, je vous avait fait une proposition, mais la Chambre en a décidé autrement. Étant donné que nous sommes en démocratie, il nous faut donc nous soumettre à la décision de la Chambre.»

C'est ce que nous souhaitons que le ministre fasse, même si ce n'était que pour exprimer notre opinion relativement à cet amendement, je crois qu'une partie des membres de notre groupe appuiera l'amendement de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

• (4.50 p.m.)

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, je me demande si vous aviseriez à demander à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce que le ministre des Finances réponde à certaines des questions posées, notamment au sujet de la question de confiance.

Le très hon. M. Diefenbaker: En fait, monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas besoin du consentement. Il s'agit d'un amendement et il ne mettrait pas fin au débat s'il prenait la parole.

M. Knowles: Il a parlé vendredi pendant trois minutes environ.